

## APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 19 MAI 2022

Lundi, Emmanuel Macron a décidé, dans la continuité de son premier quinquennat, de nommer Elisabeth Borne comme Première ministre. À ce jour, nous ne connaissons pas le gouvernement qui sera chargé de mettre en œuvre son programme. Le bilan de son premier quinquennat est catastrophique : accroissement des inégalités, augmentation de la pauvreté et de la précarité, en particulier dans la jeunesse, et affaiblissement de tous les services publics en sont les principaux exemples. Concernant les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ce sont les établissements privés qui auront profité du désengagement de l'État dans le secteur public, à cause de la logique de marchandisation que le président de la République semble vouloir poursuivre et amplifier dans le cadre d'une "autonomie" accrue des établissements.

Le contexte de crise économique, sociale et écologique impose une politique de rupture et des mesures immédiates en faveur de la jeunesse, de l'emploi et de la revalorisation des salaires, des pensions et des minima sociaux. L'enseignement supérieur et la recherche doit constituer une priorité et pouvoir s'appuyer sur un ministère de plein exercice qui puisse peser dans les arbitrages budgétaires. Le SNESUP-FSU exige une toute autre politique et des pratiques respectueuses de notre profession à l'opposé de celles mises en œuvre par F. Vidal.

L'accord conclu entre les principales forces de gauche dans la perspective des élections législatives redonne l'espoir de la construction d'un bloc fort, porteur d'alternatives et capable de s'opposer aux politiques libérales et écocides de la majorité présidentielle. Au vu de cet enjeu considérable, le SNESUP-FSU appelle à voter massivement aux élections législatives. Il appelle à battre inconditionnellement l'extrême droite, mais aussi à rejeter massivement les forces portant les politiques néolibérales qui ont contribué à diffuser et à favoriser la progression de ses idées. Dans ce contexte, nous devons porter nos revendications vers le plus grand nombre et poursuivre le décryptage des dangers que représentent le programme de certaines formations politiques, notamment pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Le SNESUP-FSU porte un projet alternatif pour l'ESR. Toutes et tous les titulaires du baccalauréat qui le souhaitent doivent pouvoir poursuivre leurs études dans le supérieur dans la formation de leur choix, et ce quels que soient leurs ressources financières et leur lieu de vie. 100 000 places, 60 000 personnels et l'équivalent de cinq universités de taille moyenne, manquent a minima pour permettre d'atteindre cet objectif et poursuivre sur la voie de l'élévation du niveau de formation pour toutes et tous autrement que par la multiplication des places en apprentissage et par des formations courtes dites « professionnalisantes ». Les hausses des droits d'inscription mises en œuvre ces dernières années pour les étudiant·es extra-communautaires et dans un certain nombre d'écoles d'ingénieur·es publiques doivent

être annulées. Sur le plan de la recherche publique, le SNESUP-FSU exige un engagement budgétaire récurrent de l'État dans tous les secteurs disciplinaires et à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Le ministère continue de nier la crise du recrutement d'enseignant·es causée par le manque d'attractivité et par le recul de la place du concours sans aucune mesure transitoire qui entraîne d'ores et déjà des conséquences catastrophiques sur les personnels. Par ailleurs, les directions d'établissement imposent de plus en plus aux responsables de composantes, de départements, de laboratoires voire de formations, de mettre en œuvre un management compétitif entre les collègues et les équipes qui les placent dans un conflit de valeurs générateur de souffrance au travail. Le SNESUP-FSU appelle les collègues pour refuser ces injonctions. Il alerte le ministère sur les risques psycho-sociaux qui en résultent avant que de nouveaux drames ne surviennent.

De plus, la seule réponse du gouvernement à la légitime revendication des personnels à une revalorisation des salaires se résume au slogan "travailler plus pour gagner plus". Pour le SNESUP-FSU, l'urgence n'est pas à travailler plus mais à travailler mieux, et pour cela à disposer de temps pour pouvoir exercer nos missions avec des rémunérations revalorisées autrement que par des primes.

Dans les établissements, les dossiers de candidatures au RIPEC sont de fait arrivés en nombre. Il s'agit désormais de les traiter et de les étudier. Avec quels moyens humains ? Le ministère n'a rien anticipé du surcroît de travail énorme occasionné par cette nouvelle tâche. Le rôle décisionnel confié au chef d'établissement lui confère un nouveau statut dans la gestion de la carrière des enseignant·es-chercheur·es. De grandes inégalités et de réels problèmes déontologiques, inhérents au système défini par le ministère, sont constatés un peu partout dans l'évaluation locale des dossiers, notamment dans le choix des rapporteurs ou rapportrices. Le SNESUP-FSU souligne le besoin de redonner tout son rôle au CNU, dont le périmètre et les règles de fonctionnement permettent d'éviter ces dérives déontologiques via une évaluation nationale, collégiale et disciplinaire.

Dans l'immédiat et face aux situations chaotiques dans les établissements, le SNESUP-FSU, tout en maintenant sa revendication d'une intégration des primes aux salaires, appelle à exiger dans les conseils académiques toute la transparence sur les noms des rapporteurs et rapportrices et sur les dossiers qui leur sont confiés. Il appelle en particulier à opter localement pour un montant unique de la composante C3 au plancher autorisé (3500 €), pour l'absence de prise en compte dans l'attribution d'une composante C3 de fonctions rétribuées au titre de la composante C2, et pour une répartition des montants C2 et C3 (et non pas seulement de leur nombre) qui respecte les proportions de femmes et d'hommes parmi les enseignant·es-chercheur·es (EC).

Le SNESUP-FSU appelle les collègues qui sont chargé·es de l'examen des dossiers dans les établissements à donner des avis favorables identiques pour toutes et tous les collègues qui réalisent leurs missions.

Sans attendre, le SNESUP-FSU appelle à s'inscrire dans la construction de mobilisations sectorielles et interprofessionnelles contre le projet de réforme des retraites, pour une véritable revalorisation des salaires de l'ensemble des fonctionnaires et pour une politique mettant la jeunesse au cœur de ses préoccupations. ■

### **Enseignant·es de statut second degré affecté·es dans l'enseignement supérieur**

Le SNESUP-FSU est attaché à la diversité des statuts et défend la présence d'enseignant·es de statut second degré dans l'enseignement supérieur qui permet aux équipes pédagogiques pluri-statutaires une plus grande diversité de profils, tant au niveau des disciplines que des compétences complémentaires à celles des EC.

Nombre de nos collègues enseignant·es s'investissent pleinement dans les tâches collectives et administratives. C'est pourquoi le SNESUP-FSU demande que le référentiel d'équivalence des tâches s'applique dans tous les établissements à toutes et tous les enseignant·es, y compris contractuel·les, et notamment aux enseignant·es de statut second degré affectés dans l'enseignement supérieur, et que la décharge correspondante soit calculée sur la base d'un service complet des enseignants (384 h). Il demande également que les indemnités fonctionnelles prévues pour les EC soient également versées aux enseignant·es de statut second degré qui occupent les mêmes fonctions.

En plus des enseignements et des tâches mentionnés précédemment, de nombreux enseignant·es de statut second degré docteurs poursuivent des activités de recherche et sont qualifié·es. Pour ces enseignant·es, le SNESUP-FSU réitère sa revendication de transformation de leur poste en poste de maître ou maîtresse de conférences. Dans l'attente de cette mesure, il propose que des crédits fléchés soient disponibles pour les établissements qui ouvrent des concours de MCF réservés aux enseignant·es second degré au titre du 2° de l'art 26 du décret statutaire des EC.

Pour permettre le fonctionnement des formations malgré le manque d'emplois, l'accroissement de tâches consécutives à la crise sanitaire, et compenser la baisse de pouvoir d'achat, les enseignant·es et les enseignant·es-chercheur·es ont dû assumer une forte surcharge de travail. Le SNESUP-FSU rappelle sa revendication de baisse des obligations de service d'enseignement des enseignant·es de statut second degré affecté·es dans l'enseignement supérieur à 250 heqTD, et 125 heqTD pour les EC, par année universitaire.

***Vote : 30 pour, 5 contre***